

NOTE DE SYNTHÈSE

Plan de Mobilité Inter-Employeurs (PMIE) du Club des entreprises de Lyon Part-Dieu



La Métropole de Lyon, l'un des principaux partenaires du Club, a financé le contrat en alternance de l'animateur de ce PMIE.

1 – LE CLUB PART-DIEU EN QUELQUES MOTS

Le Club des Entreprises de Lyon Part-Dieu a été créé à l'automne 2012 pour **accompagner le projet d'aménagement** et renforcer la dynamique économique de la Part-Dieu (deuxième quartier d'affaires après la Défense en France et un territoire stratégique dans le développement de l'agglomération lyonnaise et la Région AuRA).

En quelques chiffres, le Club compte actuellement **67 entreprises, employant 24 000 salariés**, soit près de la moitié des salariés travaillant dans le secteur tertiaire à la Part-Dieu.

Le Club Part-Dieu promeut le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre entreprises, employeurs et salariés. Le Club Part Dieu participe à l'animation du quartier et à sa promotion en lien avec les équipes de la SPL Part-Dieu.

2 – LA DÉMARCHE PMIE

Le Club, via son atelier « Mobilité », a impulsé la mise en place d'un **Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)** en 2015, ce qui n'était alors pas obligatoire pour les entreprises. L'obligation de réaliser un Plan de Mobilité Entreprise est survenue au 1^{er} janvier 2020.

Le PMIE 2020 vient actualiser la démarche et tente d'apporter des réponses à de nouveaux enjeux identifiés de façon commune avec les entreprises du Club. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site, et dans lesquelles sont constituées des sections syndicales représentatives, doivent mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail, notamment sur l'amélioration de la mobilité des salariés. Le PMIE du Club Part-Dieu enrichit cette démarche et participe ainsi à l'amélioration des conditions de travail et de déplacements des salariés.

*Le futur PMIE, ce sont 19 entreprises parties prenantes
et près de 10 000 salariés concernés.*

Lancée au courant de l'année 2018-19, la démarche PMIE a permis :

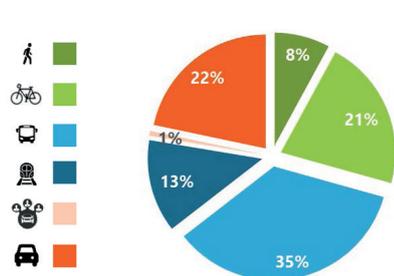
- De **réaliser un diagnostic de l'offre de mobilité** sur le quartier de la Part-Dieu et des pratiques mobilités ;
 - à l'occasion d'entretiens avec 19 entreprises membres du Club afin de rechercher les enjeux communs ainsi que de lister les dispositifs et bonnes pratiques déjà mis en place en interne par les entreprises (pour les partager ensuite avec les autres entreprises) ;
 - une enquête « domicile – travail » réalisée au sein des entreprises qui le souhaitaient (environ 1 300 salariés ont répondu)
- De **créer un outil d'enquête** mis à disposition des entreprises
- D'**identifier de nouvelles solutions** en matière de mobilité durable.

Dans le cadre de cette démarche, le Club Part-Dieu a réalisé un « Kit mobilité », support du PMIE. Ce kit s'adresse :

- Aux **entreprises ayant intégré la démarche PMIE 2020** pour recueillir leur diagnostic et leurs bonnes pratiques mises en place ;
- Aux **entreprises souhaitant mettre en place un Plan de Mobilité Employeur** en leur donnant des outils pour le réaliser (diagnostic, dossier administratif) et des exemples de solutions ;
- Aux **salariés de la Part-Dieu**, pour faire connaître les différents services existants

3 – LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE MOBILITÉ

L'enquête « mobilité » sur le quartier de la Part Dieu a été réalisée, entre juin et septembre 2020, au sein de 10 entreprises, représentant environ 4 250 salariés. 30% d'entre eux ont répondu à cette enquête (soit 1270 répondants).



Les principaux enseignements sont :

- 1) Un usage principal des transports en commun
 - a. À la Part-Dieu, la voiture est minoritaire (22%). Elle fait jeu égal avec les modes actifs (21% pour le vélo)
 - b. Les transports en commun sont de loin les premiers modes utilisés (48%)
- 2) Sur l'ensemble des 1 267 répondants, pour se rendre au travail à la Part Dieu, il y a autant d'actifs différents qui utilisent au moins 1 fois au cours de la semaine le vélo (35%), que d'actifs différents qui utilisent leur voiture (36%), pour tout ou partie de leur déplacement.
- 3) 42% des répondants à l'enquête ont des horaires de travail qui varient au cours de la semaine
- 4) 12% des répondants à l'enquête se rendent tous les jours dans le quartier de la Part Dieu pour travailler, avec leur voiture (dont une majorité d'entre eux, 40%, qui habitent entre 3 et 10km).

Les principaux freins (à l'évolution des choix modaux) concernent principalement :

- le manque de sécurité dans les déplacements en vélo (60% des répondants) et de sécurité de stationnement des vélos (37%)
- ainsi que la promiscuité dans les transports en commun (48%)

Les principales opportunités, quant à elles, qui permettraient de renforcer l'attractivité des modes de déplacements alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle sont :

- pour 51% des répondants, des nouveaux aménagements pour les vélos (pistes cyclables)
- pour 40%, des équipements pour se doucher et se changer au travail
- pour 33%, des meilleures solutions stationnement pour le vélo
- des temps de trajets plus rapides en vélo (24%) et pour les transports en commun (21%);
- pour 14%, une meilleure connaissance de l'offre de covoiturage

Enfin, les effets du Covid montrent que le télétravail est devenu une demande sociale forte (1 répondant sur 3 souhaite modifier ses habitudes depuis le 11-mai, parmi eux, 71% souhaitent télétravailler davantage). Par ailleurs, l'utilisation des modes de déplacements individuels (vélo, trottinette, voiture, etc.) est privilégiée par rapport aux modes partagés (TC, covoiturage, etc.).

4 – LES PRINCIPAUX ENJEUX À RETENIR

Trois échelles d'enjeux sont remontées au cours des échanges avec les entreprises et de l'enquête auprès des salariés:

- **Enjeux d'urbanisme** (aménagement de pistes cyclables, amélioration du stationnement Velo'v ou de la desserte en transports en commun)
- **Enjeux à l'échelle de l'entreprise** (installation de locaux vélos, de douches, d'une prime d'achat vélos)
- **Enjeux à l'échelle inter-employeurs** (échanges de bonnes pratiques et mutualisation de services)

4.1 – ENJEUX D'URBANISME

Développer la pratique du vélo :

- Sécuriser le déplacement en vélo via l'aménagement de pistes cyclables (souhaité par 51% des répondants de l'enquête)
- Développer du stationnement vélo sécurisé sur l'espace public (souhaité par 33% des répondants)
- Augmenter la disponibilité du stationnement Velo'v sur la Part-Dieu



4.2 – ENJEUX À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE



Développer la pratique du vélo :

- Développer le stationnement vélo sécurisé
- Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques en vélo
- Mise en place de prime achat vélo (souhaité par 28 % des répondants)
- Installation de douches / vestiaires (souhaité par 33% des répondants)

Réduire les déplacements :

- Améliorer la pratique du télétravail en entreprise
- Permettre le travail inter-sites en cas de présence de sites en périphérie (souhaité par 13% des répondants de l'enquête)

4.3 – ENJEUX À L'ÉCHELLE INTER-EMPLOYEURS



Développer la pratique du vélo :

- Augmenter le stationnement vélo sécurisé mutualisé sur l'espace public (occupation temporaire notamment) ou via du stationnement privé
- Sensibiliser aux bonnes pratiques en vélo

Réduire la place de la voiture individuelle :

- Mutualiser le stationnement entre employeurs
- Faire connaître les services covoiturage (ex : Covoiturage Grand Lyon) (souhaité par 15% des répondants de l'enquête)

Accompagner le travail multi-sites

- Accompagner les entreprises ayant des réflexions sur leur schéma immobilier : création de pôles / espaces de coworking secondaires en périphérie en parallèle de leur siège à la Part-Dieu

Faire connaître les services existants :

- Réalisation d'ateliers pour échanger et faire connaître les offres de services au-delà du kit mobilité

5 – À VENIR DANS LES PROCHAINS MOIS...

Au cours des prochains mois, avec l'aide des entreprises intéressées, l'**#AtelierMix Mobilité** du Club mènera un travail d'accompagnement et de déclinaison opérationnelle de ces enjeux.